

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
SESSION 2023**

Le mercredi 5 avril 2023 à 15h00 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent de Maitrise Territorial.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

<i>Madame Evelyne QUENTIN Maire de Saint-Brice-Courcelles</i>	Présidente du Jury
<i>Monsieur Marcel VERGEZ Adjoint au Maire de Ventelay</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

<i>Madame Faustine BOURGEOIS, Technicienne Territoriale, Adjointe au responsable du service espaces verts et propreté de la Communauté Communes Vitry Champagne et Der ;</i>	Membre
<i>Monsieur Olivier DECAD Représentant de la CAP C, Agent de Maitrise Responsable des services techniques à Suippes</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

<i>Madame Aurélie LOISEAU, Technicienne Territoriale Principale de 1^{ère} classe, Cheffe de projet au Service Maitrise d'Ouvrage et Ingénierie à la Ville de Reims;</i>	Membre
<i>Monsieur Cédric Marie, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle Responsable logistique à la Direction Régionale des Affaires culturelle du Grand Est</i>	Membre

EP

I. INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

Le Procès-Verbal de déroulement de l'épreuve écrite orale indique que Madame Claudie STALMARSKI a fait un malaise au bout de 12 minutes d'épreuve. Le jury a arrêté le chronomètre pour lui porter secours.

Il lui a ensuite été proposé de reprendre l'épreuve pour les 3 minutes restantes. La candidate a refusé et a quitté la salle d'examen.

II. RUPTURE D'ANONYMAT- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun non-respect du règlement n'a été constaté pendant l'épreuve orale.

III. DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 3 au 5 Avril 2023 sur deux sites du Centre de gestion de la Marne à Châlons-en-Champagne :

- salle de Réunion
- salle Alain Lescouet.

IV. RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice de l'examen.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à 12/20 ;

Le jury a souverainement déclaré 21 candidats admis.

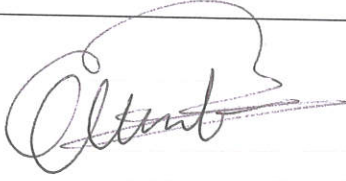


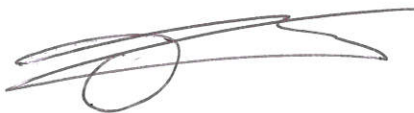
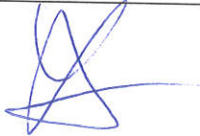
CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE
MAITRISE TERRITORIAL
CANDIDAT ADMIS

Madame DA SILVA Claude
Monsieur DOS SANTOS GOMES Amaury
Monsieur DUBOIS Jérôme
Monsieur FERY Yannick
Monsieur BAYON Florent
Monsieur GEOFFRAY Florian
Monsieur ICHTERTZ Thierry
Monsieur JOBART Olivier
Monsieur KAYSER Stephane
Monsieur KAZEK Jonathan
Monsieur LIMBOURG Geoffrey
Monsieur LINARD Quentin
Monsieur MAUPAS Dylan
Monsieur NOEL Aymeric
Monsieur PETIGNY Fabien
Monsieur PONSIN Gerard
Monsieur POUILLAUDE Jérôme
Monsieur LECKET Regis
Monsieur RESLINGER Mathieu
Monsieur SOBOTA Pascal
Monsieur VENDEVILLE Jean-Louis

Fin de liste
Cette liste comporte 21 candidats

EQ

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

<p><i>Madame Evelyne QUENTIN</i> Présidente du Jury</p>	
<p><i>Monsieur Marcel VERGEZ</i></p>	
<p><i>Madame Faustine BOURGEOIS</i></p>	
<p><i>Monsieur Olivier DECAD</i></p>	
<p><i>Madame Aurélie LOISEAU</i></p>	
<p><i>Monsieur Cédric MARIE</i></p>	